Dans le cadre d'une demande de permis unique de classe 1 pour le renouvellement de l'exploitation de la station d'épuration de Roselies, **IGRETEC a organisé le 12 novembre 2026, une réunion d'information préalable à destination de la population.**

Une étude d'incidences sur l'environnement (EIE) doit être réalisée avant le dépôt de la demande de permis unique de classe 1.

Suite à cette réunion, la population est invitée, **dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le 26 novembre 2026**, à adresser ses observations/suggestions utiles à la réalisation de l'EIE, par mail ou par voie postale :

- Par écrit à la Commune d'Aiseau-Presles – service Environnement – rue J. Kennedy 150 à 6250 Roselies ou venvironnement@aiseau-presles.be
- Avec une copie à IGRETEC - Boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi ou Baptiste.Robert@igretec.com

en indiquant nom, adresse, observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi qu'en présentant les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Voici le lien vers la présentation du 12 novembre 2026 : https://www.com-une.be/rip/igretec

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de l'Intercommunale IGRETEC.